



@pompiers40



@sdis40



sdis40

Sur

WWW.SDIS40.FR

retrouvez :

Les modalités et les conditions de recrutement (JSP, SPV, SPP)

Les contacts des centres d'incendie et de secours, chefs de centres

Les dates et les lieux des concours professionnels

SDIS 40

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- » Plus de 38 000 interventions par an
- » 85 % des interventions concernent le secours à personnes
- » Près de 86 % des sapeurs-pompiers landais sont des volontaires, femmes et hommes, en ville ou à la campagne, qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps, au service de leurs concitoyens
- » 59 centres d'incendie et de secours sur tout le département

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES



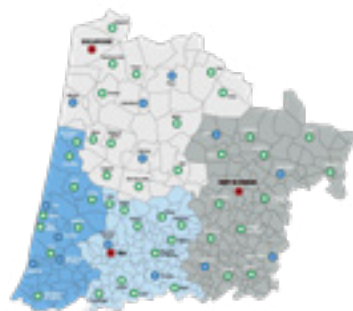
SDIS DES LANDES

CITOYENNETÉ

ENGAGEMENT

SOLIDARITÉ

DISPONIBILITÉ



Plus de 2000 femmes et hommes, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs et techniques spécialisés, s'engagent au quotidien, sur tout le territoire landais, pour un service public de qualité



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES LANDES

Rocade Rond Point de Saint Avit
40001 Mont de Marsan CEDEX



TÉLÉPHONE
05 58 51 56 56



SITE WEB
www.sdis40.fr
communication@sdis40.fr



**SORTEZ DE L'ORDINAIRE !
DEVENEZ
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES !**



ENGAGEMENT TOUTE L'ANNÉE



**VOTRE ENGAGEMENT,
NOTRE SÉCURITÉ**

JSP — S'INITIER

SPV — S'ENGAGER

SPP — AVOIR UN MÉTIER



Flasher-moi !

www.sdis40.fr



Service
Départemental
d'Incendie
et de Secours
des Landes



Accès sur concours au grade de caporal, lieutenant ou capitaine



Un engagement compatible avec une activité professionnelle et familiale



S'initier aux techniques de secours tout en pratiquant du sport

- » Dès 18 ans
- » Être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de ses droits civiques
- » Conditions d'aptitude médicale et physique
- » Formation initiale après recrutement

- » De 18 ans à 60 ans
- » Habiter ou travailler à proximité d'un centre de secours (- de 8 minutes de trajet)
- » Résider en France et jouir de ses droits civiques
- » Conditions d'aptitude médicale et physique
- » Recrutement au fil de l'eau (toute l'année)
- » Formation initiale et continue

- » Être âgé(e) de minimum 13 ans - maximum 15 ans (à la date de recrutement), fournir un certificat médical d'aptitude physique, un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation parentale (dossier à compléter)
- » Inscription à la rentrée scolaire
- » Durée de formation : 3 ans
- » Les samedis :
 - Participer à des compétitions, à des manoeuvres, à des rassemblements nationaux, régionaux et départementaux
 - Préparer et obtenir le brevet national de Jeune Sapeur-Pompier (à partir de 16 ans)

Les lauréats doivent rechercher un poste dans un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
Validité du concours : 2 ans renouvelable une fois

Contacter le centre d'incendie et de secours le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail :
numéros de téléphone sur www.sdis40.fr
- onglet opérationnel



SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

MÉDECINS INFIRMIERS PHARMACIENS

PSYCHOLOGUES VÉTÉRINAIRES

Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) accueille les professions médicales et paramédicales, en tant que SPV.
Renseignez-vous dans le centre d'incendie et de secours le plus proche de chez vous.

7 sections JSP dans les Landes :

Mont-de-Marsan, Morcenx, Luxey, Saint-Sever, Pontenx les Forges, Dax, Soustons

Contacter l'Union Départementale pour en savoir plus.
Coordonnées : 05 58 85 28 64 / www.udsp40.com